

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1181 (Rect)

présenté par
Mme Auconie

à l'amendement n° 1180 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 25 BIS, insérer l'article suivant:

Après les mots

« le 16 novembre 1972 »,

insérer les mots

« ainsi que dans le périmètre des monuments classés au titre des monuments historiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

aDemande d'élargissement du périmètre.